

PLAN D'ACTIVITÉS 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE (CCPM)

CONTEXTE

Un des trois organes constitutifs de la Commission de coopération environnementale (CCE), avec le Conseil et le Secrétariat, le Comité consultatif public mixte (CCPM) compte neuf citoyen·nes bénévoles (trois pour chaque pays), nommé·es par leur gouvernement respectif.

CONFORMÉMENT au paragraphe 6(6) de l'*Accord de coopération environnementale (ACE)* signé par les gouvernements fédéraux du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique, le « Comité consultatif public mixte prépare, en consultation avec le Conseil, un plan d'activités ». On élabore donc ce plan annuel en fonction des six priorités stratégiques énoncées dans le [Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025](#) et du programme de travail concerté de la CCE.

PRIORITÉS DU CCPM POUR 2024

Le CCPM s'engage à soutenir la mission de la CCE, soit de faciliter une coopération efficace et la participation du public en vue de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Le CCPM entend donc continuer d'appuyer les mesures que prend la CCE pour susciter la participation d'un public diversifié à ses activités et à son programme de travail, grâce notamment à l'organisation d'événements et de consultations publiques. L'inclusion de groupes marginalisés et défavorisés dans les trois pays, surtout les jeunes et les Autochtones, sera prioritaire.

Le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, l'ACE et le chapitre 24 de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* définissent les grands domaines de coopération pour l'Amérique du Nord. À partir de ces domaines, et des thèmes transversaux que sont les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les points de vue autochtones, le CCPM se concentrera en **2024** sur les points suivants :

Continuer à renforcer la collaboration avec les autres organes constitutifs de la CCE, le Groupe de spécialistes des CET (GSCET) et d'autres parties prenantes de premier plan

- S'appuyer sur la volonté récente d'accroître le dialogue avec le Conseil et les représentant·es suppléant·es du Canada, du Mexique et des États-Unis, grâce à des rencontres et à des communications informelles.
- Chercher à renforcer la collaboration avec le GSCET par des vidéoconférences, des réunions et des activités mixtes.

- Aider le GSCET et la CCE à intégrer encore plus les CET et les points de vue autochtones dans les programmes et les activités de la CCE.
- S'il y a lieu, aider le GSCET à mettre en œuvre le projet *Résilience des systèmes alimentaires traditionnels des peuples autochtones*.
- Soutenir la CCE et s'appuyer sur ses récents succès pour accroître la participation du public et diffuser plus amplement le travail du CCPM et de la CCE.
- Chercher des occasions et des façons de resserrer la collaboration avec les principales parties prenantes concernées, par exemple le milieu universitaire, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales.
- Soutenir les efforts des Parties voulant que les responsables de la CCE, les membres du CCPM et d'autres spécialistes jouissent des privilèges et d'une immunité comparables dans les trois pays.
- Appuyer les démarches de la CCE en matière de justice environnementale en renforçant la participation des groupes marginalisés et défavorisés des trois pays aux tribunes et aux activités du CCPM.

Commerce et environnement

- Conformément à la stratégie de mobilisation du secteur privé, promouvoir le dialogue et l'échange de savoir entre les Parties et les représentant·es du secteur privé sur les enjeux environnementaux partagés, et examiner les possibilités de réseautage avec d'autres organisations : associations professionnelles, coopératives communautaires, institutions financières et organismes internationaux de normalisation.
- Définir les enjeux partagés et les possibilités de collaboration à l'appui des travaux actuels et futurs de la CCE, notamment : modèles de commerce durable; stratégies de marché pour lutter contre les changements climatiques; écologisation des couloirs commerciaux; production durable dans divers secteurs (p. ex., l'agriculture et l'agroalimentaire); résilience accrue des moyens de subsistance pour améliorer la compétitivité des petit·es producteur·tices; enseignements tirés; pratiques exemplaires des entreprises socialement responsables en Amérique du Nord.
- À partir des deux objectifs précédents, nous agissons concrètement pour approfondir nos connaissances des entreprises autochtones dans les trois pays, notamment en cernant les possibilités d'accroître leur prospérité grâce au commerce international et au développement durable, ainsi que les entraves à ces démarches, et en assurant l'égalité d'accès des peuples autochtones au développement économique.

Mise en œuvre de l'initiative du CCPM intitulée *Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois*

- Mettre en œuvre le projet.

Crise climatique

- Appuyer les démarches des Parties en harmonisant les thèmes des tribunes et des consultations publiques du CCPM avec les axes de travaux et les thèmes transversaux de l'initiative H-2030, afin de contribuer à gérer la triple crise planétaire.

- Fournir les avis du CCPM inspirés de ces tribunes et des consultations publiques, qui pourraient être intégrés dans le rapport H-2030.
- Continuer d'étoffer les mesures pour accroître l'échange de savoir, le dialogue avec le public et la mobilisation de ce dernier en Amérique du Nord concernant l'atténuation des changements climatiques, et l'adaptation à ceux-ci, par le biais d'événements organisés par le CCPM portant sur les sujets suivants, entre autres :
 - CET et points de vue autochtones;
 - justice environnementale;
 - modes de réduction des émissions de GES de portée et d'intérêt trilatéraux (p. ex., rôle des infrastructures vertes et moyens de contribuer à la décarbonation du commerce et des chaînes d'approvisionnement).

Eau

- Aider le GSCET, s'il y a lieu, durant la dernière phase du projet *Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord*.

Intégration des perspectives de genre, d'équité, de diversité et d'inclusion (GEDI)

- Le CCPM cherchera à intégrer le principe GEDI (genre, équité, diversité, inclusion) dans l'ensemble de ses travaux et activités, conformément à son engagement de lutter contre les inégalités et d'aider les personnes et les groupes marginalisés et défavorisés relativement aux défis et aux possibilités qui leur sont propres. L'accent continuera d'être mis sur l'inclusion des points de vue autochtones et les relations avec les collectivités autochtones, y compris, s'il y a lieu, l'intégration des CET basée sur un consentement libre, préalable, éclairé et culturellement approprié.

Exercer d'autres fonctions que pourrait lui confier le Conseil

- Conformément au paragraphe 6(4) de l'ACE, le CCPM peut mener d'autres activités durant l'année civile.

CALENDRIER D'ACTIVITÉS PROPOSÉ

DATE	ACTIVITÉ	COMPLÉMENT D'INFORMATION
31 janvier 2024	Réunion d'examen des demandes de subvention reçues dans le cadre du programme EJ4Climate	Participation du président du CCPM
9 février 2024	Réunion des représentant·es suppléant·es (en mode virtuel)	Participation du président du CCPM
Fin mars	Réunion des représentant·es suppléant·es (en mode virtuel)	Participation du président du CCPM
Semaine du 13 mai (à conf.)	Réunion des représentant·es suppléant·es en personne, au Canada	Participation du président du CCPM

Semaine du 27 mai	Vidéoconférence mixte du CCPM et du GSCET avant la réunion du Conseil	
24, 25 et 26 juin 2024	Tribune publique du CCPM (en mode hybride) (<i>thème exact à dét.</i>) (24 juin)	Lieu : Wilmington (Caroline du Nord), États-Unis
	Visite sur le terrain, tribune des jeunes et ouverture officielle de la session du Conseil (25 juin)	
	Séances à huis clos et séances du Conseil (26 juin)	
Automne 2024	Session ordinaire n° 24-02 du CCPM aux États-Unis (<i>lieu et thème à dét.</i>)	
Fin de l'automne 2024	Vidéoconférence mixte du CCPM et du GSCET (nov./déc.)	